

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 158

présenté par  
M. Lefèvre et M. Izard

-----

**ARTICLE 3**

À la fin, substituer au montant :

« 3 795 549 552 »

le montant :

« 3 796 849 552 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de ré-abonder le budget de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) à hauteur de 6,3 millions d'euros.

En effet, au titre de l'exercice 2023, l'INA devrait subir un déficit à hauteur de 6,3 millions d'euros. Or, compte tenu des missions indispensables de préservation et de valorisation du patrimoine audiovisuel français exercées par l'INA, il apparaît nécessaire d'assurer la viabilité financière de cette institution.